

semaines pour demander les services d'une servante et d'une bonne dans une maison confortables pour deux filles, la famille ne comprenant que deux adultes et ayant à son service cinq autres domestiques. Or, si nous avons dans notre pays deux adultes sans enfants,—peut-être cette situation pourrait-elle se multiplier maintes fois,—ayant les moyens d'employer sept domestiques, le ministre pourrait sans doute se rabattre sur ces gens ayant un tel revenu et en tirer encore d'autres recettes. Son exposé budgétaire vise à financer la guerre. On entend beaucoup parler de retirer aux gens leur excédent d'argent pour qu'ils ne puissent acheter des articles de luxe et des choses sans importance et cependant nous trouvons encore des gens qui ont les moyens de prendre sept domestiques pour avoir soin de deux personnes. Soit dit en passant, le ministre du Travail devrait avoir son mot à dire à cet égard; les deux jeunes filles seraient mieux dans une industrie de guerre au lieu d'être employée comme cuisinière et bonne à tout faire.

Pour ce qui est de tirer des recettes des petits salariés, l'impôt nuira tellement à la santé de la population que l'effort de guerre en souffrira et à la longue il n'aidera pas le ministre à financer la guerre.

L'hon. M. ILSLEY: Quant à la famille dont l'honorable député a parlé, je pense qu'il est très probable qu'elle tire sur son capital. Si tel est le cas, nous assistons à une redistribution de la richesse qui, avec le temps, va opérer un certain nivellement.

Une autre question peut-être plus importante a été soulevée. On a prétendu que les limites respectives de \$660 et \$1,200 sont trop basses. Je me contente de répondre qu'en Grande-Bretagne on commence à taxer le revenu d'un célibataire à partir de \$489.50. J'attribue ici à la livre sterling une valeur de \$4.45, ce qui est conforme au cours actuel du change. Cet homme demeure dans un pays où le coût de la vie est, je le crois, aussi élevé qu'ici, et où il a d'ailleurs monté beaucoup plus qu'ici depuis le début de la guerre. Quant à l'homme marié, en Grande-Bretagne, on taxe son revenu à partir de \$939.

Aux Etats-Unis, le revenu exempté de l'impôt est, d'après la loi actuelle, de \$750 pour le célibataire et de \$1,500 pour l'homme marié, chiffres qui ont été proposés ici aujourd'hui. D'après les nouvelles propositions budgétaires de cette année, l'exemption serait de \$600 pour le célibataire et de \$1,200 pour l'homme marié. Le comité des voies et moyens, après avoir examiné la question des taux et des exemptions, a recommandé une exemption de \$500 pour les célibataires...

[Mme Nielsen.]

M. BLACKMORE: Aux Etats-Unis?

L'hon. M. ILSLEY: Oui, aux Etats-Unis; \$500 pour les célibataires et \$1,200 pour les gens mariés. Nous ne nous écartons donc pas de la ligne de conduite adoptée par d'autres pays, et je ne crois pas que nous allions au delà des exigences de l'heure. Si nous relevions les exemptions comme on le demande, cela réduirait énormément les recettes que nous attendons de nos propositions actuelles. Ces changements influeraient dans une très large mesure sur le chiffre de nos recettes. Les limites de \$660 et de \$1,200 sont peu généreuses, j'en conviens, mais l'époque actuelle est critique et elle exige des sacrifices. J'ai voulu souligner en particulier que nous ne nous écartions pas de la ligne de conduite des autres pays. Chez nous, la limite de l'exemption n'est pas tout à fait aussi basse qu'en Grande-Bretagne. Dans le cas des célibataires, nous ne l'avons pas fixée à un niveau aussi bas que celui que le comité des voies et moyens a recommandé aux Etats-Unis, et dans le cas des gens mariés nous l'avons fixée au même niveau. Comme les impôts ne revêtent pas la même forme dans les deux pays, il se peut que la comparaison ne soit pas tout à fait juste, mais il est bien exact que c'est à ce niveau qu'est fixée l'exemption en Grande-Bretagne et qu'elle sera fixée aux Etats-Unis.

Mme NIELSEN: J'ignore ce qui en est aux Etats-Unis, mais je sais qu'un plan national de protection de la santé est appliqué en Grande-Bretagne. Dans ce dernier pays, les petits salariés qui contractent des maladies faute d'aliments essentiels ou pour d'autres causes, bénéficient de la protection de l'Etat. Dans notre pays, nous n'avons rien d'équivalent, et je ne puis m'empêcher de songer que la capacité de travail de ces gens à faible revenu se trouvera énormément réduite par suite d'une nourriture insuffisante, des tracasseries, et du manque de loisirs.

L'hon. M. ILSLEY: Le plan national de protection de la santé en Grande-Bretagne est appliqué grâce à une taxe qui s'ajoute à l'impôt sur le revenu. Autrement dit, il y a une taxe spéciale pour le plan national de protection de la santé; par conséquent les gens ne bénéficient pas gratuitement des avantages de ce plan.

M. MacNICOL: C'est, de plus, contributive.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. ROSS (Souris): Les journaux d'hier et aussi de ce jour m'ont appris la possibilité de modifications portant sur l'épargne obligatoire et l'échelle de l'impôt sur le revenu. Si le ministre entretient de tels projets, n'épargne-